

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-081

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de Madame la Directrice de l'EHPAD 66, rue de l'Ancienne Abbaye 59470
WORMHOUT et afin de garantir le bon déroulement de la Fête de la Résidence le vendredi 12 juin
2026,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements en épis situés à l'entrée de la rue de l'ancienne Abbaye et sur l'ensemble du parking situé devant l'EHPAD au 66, rue de l'ancienne Abbaye, l'accès piéton venant depuis la route de Steenvoorde sera également fermé, et ce, **du vendredi 12 juin à 7h au samedi 13 juin 2026 jusqu'à 12 heures environ.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par les services municipaux et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 5 mai 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 05/06/2026
Le Maire,
David CALCOEN

